



La loi sur le bien-être a fêté ses 25 ans.

Création : lundi 6 septembre 2021 17:42

Cela vous a peut-être échappé, et ce n'était pas vraiment une grande nouvelle, mais la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs dans l'exercice de leurs fonctions a eu 25 ans en août 2021.

Quand on dit vieux, on ne dit pas immédiatement démodé. Après tout, la "loi sur le bien-être", comme nous l'appelons, est la mère de toutes les lois concernant tous les aspects de la sécurité et de la santé au travail.

La loi sur le bien-être était une réponse juridique et pratique au remplacement de systèmes plus anciens tels que le RGPT (règlement général sur la protection du travail). La loi sur le bien-être était et reste innovante en soi car, par sa construction, elle offre des possibilités d'introduire des innovations dans les règlements, mais certainement aussi de s'adapter aux nouveaux développements du processus de travail. Les règlements concernant les aspects psychosociaux peuvent être qualifiés de carrément révolutionnaires.

Les employés ne sont plus considérés comme un rouage de l'ensemble du processus de travail, mais l'être humain dans son ensemble, avec tous ses besoins, est pris en compte.

Pourquoi cette loi est-elle si importante ?

Toutes les missions effectuées par la police, chaque intervention, chaque achat, chaque processus de travail, chaque mémorandum ou protocole entrent tôt ou tard en contact avec un ou plusieurs aspects de cette réglementation.

L'employeur est tenu de mener une politique de bien-être cohérente et sans ambiguïté.

Le rôle des partenaires sociaux est décrit sans ambiguïté. Tous les syndicats reconnus et représentatifs font, de par la loi, partie des comités pour la prévention et la protection au travail (appelés CPPT) où les différentes autorités sont légalement tenues de soumettre, pour avis, les dossiers qui sont directement ou indirectement liés aux différents aspects du bien-être et de la sécurité.

Le rôle des partenaires sociaux est donc essentiel et parfois même crucial.

En tant que partenaire social, le SNPS a continué à investir dans la formation de nos délégués



La loi sur le bien-être a fêté ses 25 ans.

Création : lundi 6 septembre 2021 17:42

sur les différents aspects de la loi sur le bien-être. Nombre d'entre eux ont même suivi la formation approfondie et reconnue de conseiller en prévention et mettent quotidiennement leur indéniable expertise à la disposition de l'organisation et de ses membres.

Le SNPS est reconnu pour fournir à ses membres une formation de conseiller en prévention de niveau III et est autorisé à délivrer des certificats reconnus.

Le SNPS utilise toute son expertise pour rendre la vie quotidienne des membres des services de police, à tous les niveaux, vivable et agréable.

Le rôle des syndicats est souvent négligé. Mais l'inconnu est souvent mal aimé. Avons-nous toujours les résultats escomptés et est-ce une fête tous les jours ? Nous devons rester réalistes à ce sujet. Mais en s'obstinant à frapper aux portes, en s'obstinant à ouvrir les différents problèmes à la discussion, nous parvenons à faire bouger les choses. Nous avons également remarqué un changement dans la façon de penser de l'autorité. La politique de bien-être a été mise en avant dans les opérations quotidiennes.

Et il devrait en être ainsi...

Le SNPS ne manquera jamais de défendre vos intérêts légitimes. Et c'est là le cœur de la solidarité, de la coopération et de la convivialité. Parcourons ensemble ce chemin difficile.

Merci à tous les membres pour leur fidélité. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres de notre grande famille.

Un compliment particulier à tous les délégués, mais aussi à tous les membres du personnel du SNPS, à tous les niveaux, qui veillent chaque jour au bien-être de tous leurs collègues.

Loi sur le bien-être, bon anniversaire et en route pour les 25 prochaines années.

Ensemble, nous sommes forts !